



Association déclarée à la Préfecture de Police
Le 16 juin 1945 et reconnue d'utilité Publique
Par décret du 11 juin 1949.

Cher Monsieur,

Le feu de la cathédrale Notre-Dame a touché un trésor culturel d'une valeur inestimable, qui est bien plus qu'un symbole pour Paris et la France. L'engagement intense des femmes et des hommes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, en coordination avec les différents services gouvernementaux et archidiocésains, a permis de sauver ce monument cher à tous les Français.

Aujourd'hui, en réalisant ce don très généreux, le Groupement de Prévoyance Maladie Accident, affirme avec force son engagement au côté de la communauté des sapeurs-pompiers de Paris et son soutien à notre association ainsi qu'à nos missions sociales.

Soyez assuré que les administrateurs de l'association ont été très sensibles à cette initiative et que ces marques de sympathie et de soutien, nous touchent très sincèrement.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments associatifs les plus distingués.